



*Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la pêche artisanale*

## **Rapport de l'atelier d'élaboration et de validation du plan d'action participatif des AMP de Cayar, Joal- Fadiouth et Sangomar**

-----

L'atelier d'élaboration et de validation du plan d'action participatif des AMP de Cayar, Joal-Fadiouth et Sangomar s'est tenu le 06 mars 2019 à l'hôtel les Bougainvilliers de Saly à Mbour. Il a réuni près d'une trentaine de participants composés des directions nationales de la pêche maritime, des aires marines protégées et communautaires, de la pêche continentale, de la surveillance des pêches, des industries de transformation de la pêche, des chefs de services régionaux des pêches de Fatick et de Thiès, des conservateurs des AMP de Cayar, de Joal-Fadiouth, de Sangomar, de Saint-Louis, de Bamboug, d'Abéné accompagnés des membres des bureaux des comités de gestion des dites AMP, de l'organisation patronale de la pêche industrielle (UPAMES), du représentant de la société AGILTECH/SENEGAL (géolocalisation pour les embarcations de pêche artisanale) et de l'équipe d'appui technique de la CAOPA . (Liste des participants en annexe).

### **1. Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture qui a démarré à 9h 45mn, a été marquée par les allocutions respectives du président de la CAOPA, du représentant du directeur de la DAMPC et du directeur des Pêches Maritimes.

Le Président de la CAOPA monsieur Gaoussou GUEYE au nom de son organisation a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié de leur présence qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à la pêche en général et à la pêche artisanale en particulier notamment les AMP qui sont utilisées comme outil de gestion pour la bonne conservation des écosystèmes marins et côtiers. Il a souligné que la tenue de l'atelier entre dans les missions de la CAOPA qui consistent à étudier les problématiques de la pêche artisanale en vue de leur trouver des solutions et participer à leur mise en œuvre pour une gestion saine et une exploitation durable des ressources halieutiques au profit des communautés côtières. C'est pour cette raison qu'il a souligné que la CAOPA a décidé d'apporter son soutien à l'axe 2 de la Stratégie Nationale de gestion des AMP au Sénégal dont l'objectif est de contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés riveraines. Selon le président de la CAOPA, ce soutien est rendu possible grâce à l'appui financier d'une ONG partenaire, la Société Suédoise pour la Conservation de la Nature, qui a facilité l'étude et la tenue du présent atelier en vue de l'élaboration d'un plan d'action participatif pour venir en appui aux Aires Marines Protégées de Cayar, de Sangomar et de Joal-Fadiouth.

Prenant la parole, le représentant du directeur de la DAMPC, a d'abord présenté les excuses de son directeur empêché à cause d'engagements pris antérieurement et d'un calendrier trop chargé. Ensuite il a rappelé la place et le rôle de son institution dans la gestion des AMP tout en magnifiant l'organisation de cet atelier par la CAOPA qui est une organisation non étatique créée par les professionnels de la pêche artisanale dans le but de mieux participer à la réflexion sur les problématiques du secteur et influencer dans les prises de décisions. Il a beaucoup insisté sur le rôle fondamental des AMP dans la gestion durable des ressources halieutiques qu'il a désignées comme des outils de gestion de la pêche dont leur bonne utilisation contribuerait à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions de vie des communautés côtières. IL a également évoqué que pour des soucis d'efficacité les représentants de leur administration, se confondent le plus souvent aux communautés et font partie intégrante de la population dans les localités où ils interviennent.

Il est revenu au directeur des pêches maritimes le docteur Mamadou GOUDIABY d'adresser au nom du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime les souhaits de bienvenue à tous les participants et ses remerciements à la CAOPA pour l'organisation de cet important atelier. Il a ensuite évoqué le contexte difficile que connaît la pêche à cause de la forte exploitation des ressources halieutiques et l'utilisation de mauvaises pratiques de pêche. Il a indiqué que la

gestion durable de la pêche doit être basée sur une approche holistique avec des objectifs de gestion des pêcheries clairs et bien définis. Dans cette perspective, il a cité les ODD avec un objectif fixé à 10% d'AMP en 2030. Il a également cité la LPSDP du Sénégal (2016-2023) avec un important axe sur la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats. Au nom du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime il a souhaité pleins succès aux travaux et déclaré ouvert l'atelier. Ensuite il a procédé à une cérémonie de remise de gilets de sauvetage aux femmes cueilleuses de coquillages des AMP de Joal-Fadiouth et de Sangomar. Ces gilets selon le directeur des pêches maritimes serviront à renforcer la sécurité des femmes dans les zones de cueillettes qui deviennent de plus en plus éloignées à cause de la rareté de la ressource.

Avant la suspension de la séance pour la pause-café, un tour de table a été fait pour la présentation des participants, suivie de celle de l'agenda pour sa validation et son adoption.

## **2. Synthèse des travaux**

Après la pause-café, les travaux ont repris à 11h 25mn avec la modération du Dr Alassane Samba, ils se sont déroulés durant toute la journée du 06 mars 2019.

### **2.1. Présentation de la balise de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale VLD : par monsieur Aboubakry Gaye représentant de la société AGILTECH /Sénégal.**

Monsieur Aboubakry Gaye a présenté le VLD comme un système de géolocalisation portable, entièrement satellitaire, extrêmement robuste et très simple d'utilisation pour la géolocalisation des embarcations de pêche artisanale. Il est embarqué à bord des bateaux, des barques, des pirogues de pêche artisanale afin de localiser leurs déplacements sur un plan d'eau. Il offre une opportunité d'une sécurité et d'une sûreté d'utilisation, pour la géolocalisation des pirogues de pêche artisanale avec une autonomie de 21 jours de fonctionnement dans sa version actuelle

Il constitue un moyen efficace de localisation des pirogues de pêche artisanale dans les situations de recherche et de sauvetage des unités en danger d'égarement.

Des questions ont été abordées suivies de réponses, la plupart des questions ont porté sur le prix, l'accessibilité et la disponibilité du VLD sur le marché local. Des réponses ont été apportées. Pour le moment, du fait que le VLD n'est pas encore produit en série, le prix est estimé à 400.000 frs. L'accessibilité et la disponibilité dépendent de la volonté et de la politique de l'Etat en matière de sécurité pour les embarcations de pêche artisanale.

## **2.2. Présentation du processus de l'élaboration du plan d'action des AMP de Cayar, Sangomar et Joal-Fadiouth par monsieur Amadou Lamine GUEYE appui technique CAOPA**

Le présentateur a rappelé les étapes du processus qui ont abouti à la tenue du présent atelier. C'est à partir du financement d'un partenaire la SSCN que la CAOPA a entrepris une étude en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour appuyer les AMP de Cayar, Sangomar et Joal-Fadiouth en privilégiant les activités de l'axe 2 du document de la Stratégie Nationale des Aires Marines Protégées du Sénégal. A cet effet des missions exploratoires ont été menées auprès des conservateurs et des comités de gestion des trois AMP pour la collecte de données de base environnementales, économiques et sociales pertinentes. Les analyses des données ont permis la tenue d'atelier de diagnostic participatif au niveau de chaque AMP dont les résultats ont servi à l'élaboration d'un plan d'action avec des objectifs clairs et précis :

**Objectif global :** Renforcer la contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions d'existence dans les communautés locales de pêche artisanale (axe 2 de la SN des AMP)

**Objectif spécifique :** Réaliser un plan d'action participatif pertinent visant à améliorer la gestion durable des ressources halieutiques et les moyens des conditions d'existence des communautés de pêche de Cayar, Sangomar et Joal-Fadiouth ;

**Résultat 1:** Les conditions d'une gestion durable des ressources halieutiques sont prises en charge et priorisées dans le plan d'action avec la participation active des communautés de pêche de Cayar, Joal-Fadiouth et Sangomar ;

**Résultat 2 :** les priorités pour une amélioration des moyens et conditions d'existence des communautés de pêche artisanale sont prises en charge dans le plan d'action avec la participation active des communautés de pêche de Cayar, Joal-Fadiouth et de Sangomar ;

**Résultat 3 :** Un plan d'action pertinent élaboré et validé est disponible pour appuyer les efforts des AMP de Cayar, Joal-Fadiouth et de Sangomar.

La logique développée pour la définition des objectifs et des résultats a unanimement été approuvée par les participants et aucune modification n'a été apportée.

**2.3. Présentation du plan d'action élaboré pour discussions et validation :** par le Dr Alassane Samba

Le Dr Alassane Samba a présenté le plan d'action sous forme de tableau avec des colonnes et des lignes. La première colonne désigne les domaines d'intervention du plan qui sont au nombre de huit : le suivi écologique et la recherche scientifique, l'aménagement, la surveillance, le renforcement de capacité, la surveillance, la promotion d'AGR, l'IEC, la coordination et le S/E. La première ligne désigne : les activités, les partenaires, les structures coresponsables, le budget, l'échéancier et les observations pour les éventuels commentaires.

La démarche méthodologique est éminemment participative et expérientielle. Elle repose sur les informations primaires contenues dans le plan et fournies aux participants par le présentateur. Les avis et les contributions des participants sont ensuite recueillis, analysés et pris en compte pour l'élaboration finale du plan d'action.

## **2.4. Synthèse des discussions**

Sur la forme de la présentation du tableau, il a été retenu :

- la suppression de la colonne structures co-responsables ;
- le remplacement du terme investissement dans la colonne observation par le terme budget ;

Sur la base des informations contenues dans les huit domaines d'intervention et les activités planifiées pour un horizon temporel de trois ans, les différentes interventions enregistrées ont permis de recueillir des propositions et des avis pertinents en vue d'une amélioration de l'élaboration du plan d'action.

### **1. Suivi écologique et recherche scientifique**

Les différentes interventions ont pour l'essentiel porté sur les observations suivantes:

- Une appréciation positive des activités du domaine d'intervention, qui selon les intervenants regroupent parfaitement les préoccupations des autorités étatiques chargées de l'administration des AMP ;
- Les budgets affectés aux activités de pêche expérimentale, du suivi des oiseaux et du suivi des herbiers sont estimés faibles et doivent être revus à la hausse ;
- Le terme léger du suivi des mammifères marins doit être remplacé par le terme local ;
- Sur le suivi des paramètres physico-chimiques, il faut préciser qu'il concerne à la fois les eaux et les sols ;

- Sur les partenaires de la pêche expérimentale, il faut ajouter l'IRD et la DPM ;
- Le suivi écologique et la recherche scientifique restant une fonction régaliennne de la DAMPC celle-ci estime certains intervenants devra disposer de chercheurs confirmés pour plus d'efficacité dans l'exécution de ses activités ;
- Avec les perspectives d'une exploitation off-shore des ressources pétrolières et gazières, la mise en place d'un plan de surveillance de la pollution par les hydrocarbures est vivement souhaitée ;
- Les résultats antérieurs des expériences de pêche expérimentales devront être collectés, communiqués, mis en archives et suivis régulièrement pour leur mise à jour dans l'aide aux prises de décisions.

## **2. Aménagement**

Les différentes interventions ont pour l'essentiel porté sur les observations suivantes:

- Le budget affecté aux activités de balisage est considéré comme faible et doit être revu à la hausse en tenant compte de la nature et de la spécificité de chaque plan d'eau, des types de balises qui s'y adaptent et de leur entretien permanent ; par ailleurs il a été évoqué la nécessité de prendre contact avec le service des phares et balises ;
- L'expression du besoin de cartographier les herbiers et de les protéger par le pancartage ;
- Elargir et renforcer les activités d'aquaculture ; Instaurer et veiller au relâche des bébés cymbium ;
- A la colonne partenaires, rajouter le Conipas pour les activités (restauration des habitats, construction, immersion et suivi des récifs), Westland pour les activités de (protection et de reboisement) et Oceanium pour les activités (élargissement d'AMP avec une extension terrestre) ;

## **3. Surveillance**

Les différentes interventions ont pour l'essentiel porté sur les observations suivantes:

- La pérennisation des activités de surveillance participative est intimement liée à la motivation des éco surveillants ; la recherche d'un mécanisme d'appui et

d'assistance aux éco surveillants est vivement sollicitée notamment pour leur protection sociale ;

#### **4. Renforcement des capacités**

Les différentes interventions ont pour l'essentiel porté sur les observations suivantes:

- Sur la formation en sécurité des surveillants, il faut rajouter les femmes cueilleuses qui sont le plus souvent victimes d'accidents à cause de la rareté de la ressource et de l'éloignement des zones de pêche ;
- A la colonne partenaires, rajouter les CLPA pour les activités (formation en sécurité) et (formation en hygiène) ; le RAMPAO et l'ADEPA pour les activités (formation en gestion participative)

#### **5. Promotion d'AGR**

Les différentes interventions ont pour l'essentiel porté sur les observations suivantes:

- Promouvoir le développement de l'écotourisme en lui conférant le véritable rôle qu'il doit jouer dans le développement des AMP notamment à Cayar ;
- A la colonne partenaires, rajouter l'ADEPA pour les activités (promotion locale d'activités économiques) ;
- Rajouter à l'identification d'alternatives l'activité valorisation des algues ;

#### **6. Information, Education, Communication**

Les différentes interventions ont pour l'essentiel porté sur les observations suivantes:

- Les émissions radio doivent être augmentées de 2 à 3 au lieu d'1 émission par mois ;
- A la colonne partenaires, rajouter les CLPA et les OP pour les activités (réunions d'information et de sensibilisation) ;
- Le plan de communication dans son élaboration doit favoriser le format audio, l'interactivité et la confection de supports (dépliants, teeshirts etc.)

## **7. Coordination**

Les différentes interventions ont pour l'essentiel portées sur les observations suivantes:

- A la colonne partenaires, rajouter la DAMPC pour les activités (revues annuelles de la mise en œuvre du plan d'action) ;

## **8. Suivi/Evaluation**

- A la colonne partenaires, rajouter la DAMPC pour les activités (suivis techniques et financiers trimestriels) et pour celles de (évaluation finale du plan d'action) ;

## **9. Conclusion et Recommandations:**

A la fin de l'atelier, deux types de fiches ont été remis aux responsables des AMP constitués des conservateurs et des membres des comités de gestion:

- Une fiche de priorisation par activité dans le domaine d'intervention ;
- Une fiche de priorisation par domaine d'intervention ;

L'analyse des résultats de ces fiches ont montré :

- Pour l'AMP de Cayar, une série d'activités prioritaires constituées par : la pêche expérimentale, le balisage, le pancartage et le zonage, l'organisation des visites d'échanges, la patrouille de surveillance participative, la promotion locale d'activités économiques, l'élaboration et le déroulement d'un plan de communication. Concernant les domaines d'intervention, la surveillance participative demeure la première priorité, à cause de la spécificité de l'AMP qui permet des activités de pêche à l'intérieur de ses limites mais doit en contrepartie, faire une surveillance et un contrôle rigoureux pour le respect du code de la pêche et de la réglementation. Ensuite viennent respectivement le suivi écologique, l'aménagement, la promotion des AGR, l'IEC, et le renforcement des capacités.
- Pour l'AMP de Sangomar les activités les plus prioritaires demeurent : la pêche expérimentale, le balisage, le pancartage et le zonage, la formation des surveillants en sécurité, la patrouille de la surveillance participative, l'amélioration des moyens de suivi et de surveillance, la mise en place d'un fonds de crédit solidaire la promotion locale d'activités économiques, les émissions thématiques de radio, les réunions d'information

et de sensibilisation. Les domaines d'intervention les plus prioritaires sont le suivi écologique, la surveillance participative et l'IEC ensuite viennent à un même niveau l'aménagement, le renforcement de capacité et la promotion des AGR.

- Pour l'AMP de Joal-Fadiouth les activités les plus prioritaires demeurent la pêche expérimentale, le suivi des tortues marines, le suivi des paramètres physico-chimiques, le balisage, le pancartage et le zonage, le renforcement des initiatives de gestion, la protection et le reboisement de la mangrove, l'organisation de visites d'échanges, la formation en gestion participative, la patrouille de la surveillance participative, l'amélioration des moyens de suivi et de surveillance, la mise en place d'un fonds de crédit solidaire, les émissions thématiques de radio, les réunions d'information et de sensibilisation, l'élaboration et le déroulement d'un plan de communication. Tandis que les domaines d'intervention les plus prioritaires sont respectivement, le renforcement de capacité, la surveillance participative et l'IEC ensuite viennent à un même niveau l'aménagement, le renforcement de capacité, la promotion des AGR et l'IEC.

La primauté de la surveillance participative comme domaine d'intervention le plus prioritaire montre le rôle important et la place qu'elle occupe dans le bon fonctionnement des aires marines protégées. La surveillance participative constitue le socle de la bonne réussite des autres domaines d'intervention clés tels que le suivi écologique et la recherche scientifique qui renforcent les connaissances sur la situation des AMP et l'aménagement qui contribue à la rationalisation de leur exploitation durable.

Beaucoup d'observations et de remarques pertinentes ont été enregistrées dans les discussions sur le contenu du plan d'action. Les résultats des fiches de priorisation des activités et des domaines d'intervention élaborées de manière participative par les équipes des AMP ont globalement montré les préoccupations des communautés côtières.

L'atelier, pour l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé, de renforcer la contribution des AMP à la gestion durable des ressources halieutiques, à la conservation de la biodiversité marine et côtière et à l'amélioration des conditions d'existence dans les communautés locales de pêche artisanale, recommande la prise en compte de tous les aspects issus des discussions dans la finalisation du plan d'action.